



**DECISION DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME SANDRA MARLIER**

**LE VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN  
PRESIDENT DE LA 1<sup>ère</sup> CHAMBRE**

**VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 611-10, alinéa 2.

**VU** l'arrêté du 23 mars 2021 portant mutation de M. Frédéric CHEYLAN, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de vice-président du tribunal administratif de Caen.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à Mme Sandra MARLIER, première conseillère, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-7, R. 611-11, R. 612-3, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera notifiée à Mme Sandra MARLIER, affichée dans les locaux du tribunal et transmise aux préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le vice-président  
du tribunal Administratif de Caen,  
président de la 1<sup>ère</sup> chambre

F. CHEYLAN